

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 21 juillet 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3^{ème} année pour l'année universitaire 2026-2027 de la spécialité Génie Industriel les enseignants suivants :

- | | |
|--|-------------------|
| -ARNO Jacob | -LEMOSSE Didier |
| -EL HAMI Abdelkhalak | -MARCHAND Julien |
| -HADJADJ Abdellah – <i>président du jury</i> | -MEYER André |
| -HARDY Sophie | -POIRIER Wilfried |
| -KHALIJ Leila | |

Article 2

Le directeur du département Mécanique, Adbellah HADJADJ, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 21 juillet 2026



Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 21 juillet 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4^{ème} année pour l'année universitaire 2026-2027 de la spécialité Génie Industriel les enseignants suivants :

- | | |
|--|-------------------|
| -ARNO Jacob | -KHALIJ Leila |
| -EL HAMI Abdelkhalak | -MEYER André |
| -BRETEAU Thomas | -POIRIER Wilfried |
| -HADJADJ Abdellah – <i>président du jury</i> | -VIEILLE Benoît |
| -HARDY Sophie | |

Article 2

Le directeur du département Mécanique, Adbellah HADJADJ, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

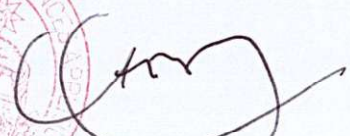
Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 21 juillet 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 21 juillet 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 5^{ème} année pour l'année universitaire 2026-2027 de la spécialité Génie Industriel les enseignants suivants :

- | | |
|-------------------|--|
| -ARNO Jacob | -EL HAMI Abdelkhalak |
| -BARBE Fabrice | -HADJADJ Abdellah – <i>président du jury</i> |
| -BAREILLE Olivier | -HARDY Sophie |
| -BERLAND Thomas | -KHALIJ Leila |
| -DORLIN Sabrina | |

Article 2

Le directeur du département Mécanique, Adbellah HADJADJ, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

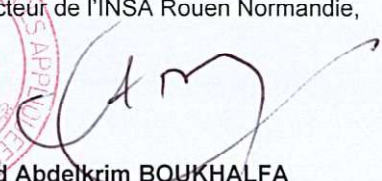
Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 21 juillet 2026



Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,


Mourad Abdelkrim BOUKHALFA